



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DAUDET Jean-Christophe, Maire.

Il est appliqué les dispositions transitoires de la LOI n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire :

- Le conseil se tient à la Salle des fêtes, route de Boulbon à Barbentane.
- La séance est retransmise en direct sur les réseaux sociaux.

**PRESENTS** : Jean-Christophe DAUDET, Edith BIANCONE, Jean-Marc BALDI, Anaïs CHIRCOP-MARRA, Annie GOUBERT, André BOURGES, Gabriel CHAUVET, Jean-Pierre JACOVETTI, Isabelle VAISSE, Jean-Michel BOU, Roselyne ZALDIVAR, Christophe CROS, Michel BLANC, Hélène MOURGUE, Martine LUNAIN

**ABSENTS EXCUSES** :

Aurélie MEFFRE qui donne pouvoir à Anaïs CHIRCOP-MARRA  
Nicolas MALOSSE qui donne pouvoir à Christophe CROS  
Christèle DI PASQUALE qui donne pouvoir à Jean-Marc BALDI  
Isabelle CHIFFE qui donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET  
Fabrice MANIER qui donne pouvoir à Edith BIANCONE  
Pascale BUTEL qui donne pouvoir à Annie GOUBERT  
Ghislain BERQUET qui donne pouvoir à Michel BLANC  
Laurent MOUCADEAU qui donne pouvoir à Martine LUNAIN

**ABSENTS** : Elric EDELIN, Laurence ORTEGA, Nicolas ROQUE, Marion MOURET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Edith BIANCONE

## 1. Approbation procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022

---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juin 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2022,

En l'absence observation sur le procès-verbal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal.

*Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de décision du maire intervenue depuis le précédent Conseil Municipal qui était relativement récent.*

*Monsieur le Maire rappelle que ce Conseil Municipal est exceptionnel et qu'il est lié à la situation particulière que le village vient de traverser. Il remercie le public relativement présent à la salle des fêtes. Il rappelle que le public n'a pas le droit de parler ou de poser des questions et que cette séance du conseil municipal n'est pas une réunion publique, celle-ci se déroulera probablement dans les semaines à venir en fonction du déroulement de la situation et des événements.*

*Monsieur le Maire explique que la séance va être suspendue de manière à permettre aux représentants du SDIS, au Commandant RABOUIN et au Capitaine CHAUVET de pouvoir exposer la façon dont l'incendie s'est propagé entre le 14 juillet et les 19 et 20 juillet, de manière à avoir leur retour d'expérience. Il dit que c'est normal de leur donner la parole en premier compte tenu de l'hommage à leur rendre après tout ce qu'ils ont fait pour la Montagnette et pour les 4 communes.*

*Monsieur le Maire indique que ce matin, malheureusement, il est à déplorer le décès d'un sapeur-pompier. Il annonce qu'une minute de silence sera organisée en son hommage.*

*Monsieur le Maire donnera ensuite la parole à l'ONF, il dit que c'est important parce que leur mission est de gérer la forêt de Barbentane, pour la protéger, l'exploiter, mais aussi pour la régénérer. Il précise que leur expertise va être nécessaire pour recoudre les cicatrices que la Montagnette porte désormais.*

*Interviendra ensuite Gabriel CHAUVET, Conseiller Municipal, pour présenter la façon dont le Plan Communal de Sauvegarde a été établi et comment a été géré au niveau communal cette crise exceptionnelle.*

*Ensuite Monsieur le Maire parlera de ce qui motive la séance de ce soir, c'est-à-dire le vœux du Conseil Municipal qui demandera officiellement à Monsieur le Maire de porter plainte contre X auprès du Procureur de la République par rapport aux feux qui se sont déclenchés.*

*Il dit qu'il terminera par un petit discours.*

*Monsieur le Maire suspend la séance à 18h15 et demande qu'une minute silence soit respectée en hommage à l'Adjudant-Chef Martial MORIN.*

*La séance est suspendue.*

*Le commandant Nicolas RABOUIN prend la parole et explique que dès qu'il y a des feux multiples, tout devient compliqué. Il dit que c'est le capitaine Pascal CHAUVET qui, étant sur place, a pris en premier le commandement des opérations de secours. Il rappelle que l'incendie s'est déclenché après 60 jours sans pluie et un dessèchement des végétaux qui correspond à une végétation de fin août.*

*Le commandant RABOUIN dit que les pompiers défendent en priorité les personnes, les biens puis l'environnement et que c'est ce qui a été fait. Tous les engins ont donc été d'abord absorbés par la défense des habitations avec les problèmes d'accès, de manque d'eau pour, ensuite, pouvoir de lutter contre le feu de forêt lui-même. Il explique que lorsque le débroussaillage autour d'une construction a été bien fait, un seul camion de pompier était nécessaire pour la défendre, mais lorsque celui-ci n'avait pas été fait, alors trois camions de pompier étaient nécessaires, empêchant d'autres maisons d'être plus vite protégées.*

*Le commandant explique que la zone qui a brûlé n'avait jamais été, auparavant, atteinte. Il dit qu'il y avait des plantations matures, des grands arbres, des massifs non débroussaillés et que c'est là que le feu a pris sa vitesse avec plus de 2,5km/h, car le feu génère son propre vent, sa propre énergie. Il précise que Les Bouisses, Saint-Roch, le mas de la Dame, le mas Ferrier, la route des Carrières étaient les principaux enjeux à protéger.*

*Il explique que le 15 juillet au matin les lisières de l'incendie n'étaient toujours pas stabilisées car les points chauds, comme les souches d'arbres, peuvent le demeurer plus de 10 jours, même si la zone est noyée sous l'eau. Il dit que cela explique que le feu ait repris plusieurs fois par la suite. Il termine en soulignant que des champs d'oliviers de 200 pieds ont été anéantis, alors que cet arbre est habituellement résistant au feu.*

*Le Capitaine Pascal CHAUVET, chef de centre de la Montagnette, raconte que le 14 juillet, à son arrivée sur le terrain, le feu s'était déjà déclaré de part et d'autre de la voie SNCF, sur la route de Graveson. Il dit que sa préoccupation première était la sécurité des personnes et des biens. Il explique qu'en voyant le feu monter le long du massif de la Montagnette et prendre la direction de Saint Michel de Frigolet, il craignit que le feu aille sur les Carrières, et arrive jusqu'à l'EHPAD. Il explique que c'est à ce moment-là, après échange avec le Maire, que la décision est prise d'évacuer le quartier.*

*Le Capitaine CHAUVET dit que chaque année les pompiers travaillent à des scénarios catastrophes pour être rodés à ces types de feux explosifs, alimentés par la sécheresse et dotés de vitesses de propagation importantes. Il précise qu'avec 42 ans de métiers et il n'avait auparavant pas été confronté à de telles vitesses.*

*Monsieur le Maire tient à souligner le travail effectué par les pompiers qui sont des hommes et des femmes exceptionnels qui ont fait preuve d'organisation, d'efficacité et d'implication. Il dit que c'est grâce aux pompiers si le village a été sauvé et leur adresse sa reconnaissance éternelle.*

*Le Capitaine CHAUVET fait part de sa reconnaissance pour tout ce que les habitants ont fait pour les pompiers dans tous les quartiers : donner à manger, à boire, accueillir les pompiers chez soit pour se laver, se reposer...*

*Monsieur le Maire souligne que la commune peut compter sur les compétences des professionnels de l'ONF (Office National des Forêts), alors même que son personnel est de moins en moins nombreux à l'heure où l'on veut sauver nos forêts, protéger notre planète et nos espaces arborés. Il annonce que Barbentane s'appuiera sur cet organisme et le PIDAF pour procéder à la renaissance de la Montagnette.*

Jean-Marc LAGARRIGUE, responsable de l'Unité territoriale Alpilles Collines Provençales de l'ONF rappelle que l'ONF est gestionnaire des forêts communales de Barbentane et qu'il intervient en assistance technique du PIDAF. Il explique aussi que l'été, ils interviennent auprès des pompiers sous l'autorité du préfet, en matière de patrouille de surveillance et de mission de police judiciaire auprès des gendarmes et les pompiers.

M. LAGARRIGUE fait le bilan : 1 400 hectares de forêt ont brûlé sur le massif de la Montagnette qui en compte 3 800. Sur la forêt communale de Barbentane qui se déploie sur 638 ha, il dit que 358 ha ont brûlé. M. LAGARRIGUE explique que ce feu a été catastrophique et que cela aura un impact particulier sur la commune et l'ensemble de la forêt. Il précise que leur rôle sera d'accompagner la commune dans la suite en commençant par la sécurisation du massif en procédant aux abattages des arbres sur la route de Frigolet. Il explique qu'il conviendra de remettre à niveau les obligations légales de débroussaillage le long des routes, faire un diagnostic général de l'impact en matière de sécurité, de risques naturels induits : crues et coulées de boue, érosion, mouvements de terrain (les racines des arbres ne retenant plus la terre), de chute de blocs. Il dit que c'est la raison pour laquelle le massif est fermé au public, car les arbres brûlés peuvent tomber à tout moment.

*La restauration ? Résultat dans 30 à 40 ans !*

«Ensuite nous précèderons à la restauration de l'espace incendié avec l'abattage et l'enlèvement des bois brûlés. Notre intérêt sera aussi d'observer la nature pour voir ce qu'elle donnera et l'accompagner. Le pin d'Alep aura semé ses graines, c'est une espèce pionnière bien adaptée aux feux. Il sera le premier à reconstituer la forêt pour que les autres espèces de feuillus s'installent à la suite. Nous sommes dans des cycles longs et c'est dans 30 à 40 ans que l'on verra le résultat.»

Monsieur Luc VENOT, coordinateur DFCI à l'ONF explique le rôle de tout le monde est d'éviter la catastrophe dans la catastrophe. Il dit qu'en région méditerranéenne où il pleut rarement, la forêt joue le rôle d'éponge absorbant une pluie courte, drue et très abondante qui tombe violemment pour en restituer, ensuite, l'eau doucement. Il explique que malheureusement, avec le feu les sols ont perdu cette protection végétale, les arbres commenceront à tomber au bout d'un an, un an et demi, les risques d'érosion pourront menacer des secteurs d'habitation ou des voies très fréquentées. Or, il dit que le massif ne pourra pas rester éternellement fermé car il répond à un besoin social, il faut donc sécuriser les chemins de randonnées, les pistes les plus fréquentées, protéger les sols des espaces les plus pentus. Il craint que dans les mois une prolifération des insectes xylophages, attirés par les bois brûlés qui pourront gravement fragiliser les arbres blessés.

Gabriel CHAUVET, conseiller municipal délégué à la sécurité civile et aux risques majeurs, indique qu'au moment des feux, la commune a mis en place et actualisé le Plan Communal de Sauvegarde. Il explique que ce document identifie les risques et les crises, détient des fiches techniques et la mise en œuvre du poste de commandement communal à la mairie. Il dit que les actions se sont révélées plutôt positives parce que le document était à jour.

M. CHAUVET raconte que le poste de commandement a été activé le 14 juillet, 1h30 environ après le début de l'incendie et jusqu'à la reprise de celui-ci le 18 juillet. La présence d'un officier de liaison du SDIS au côté de la commune a été fort appréciée pour la circulation de l'information. Il rappelle que depuis 2018 la commune a l'habitude de communiquer sur les alertes météo, les conditions d'accès au massif forestier, ce qui a permis de communiquer des messages d'alerte à la population dès les premiers départs de feu, sur l'évolution du sinistre, les consignes à tenir et donner à voir des photos illustratives.

M. CHAUVET explique que la commune avait utilisé, pour la 1<sup>re</sup> fois, le service d'alerte acquis en 2017 qui nous permet d'envoyer des sms et messages d'alerte vocaux aux personnes qui n'utilisent pas les réseaux sociaux. Il indique que 2 000 personnes ont été touchées par les messages vocaux et 600 par sms. Sur Facebook, le post sur la reprise de feu le 18 juillet a été vu par 60 000 personnes. La salle des fêtes a été ouverte en permanence après le 14 juillet pour l'accueil des pompiers et deux fois en tant que centre d'accueil et de regroupement.

*M. CHAUVET explique qu'il a été fait appel à la Croix rouge française pour les lits et leurs bénévoles qui ont été d'une aide très précieuse et l'ensemble des personnes accueillies a salué leur bienveillance et professionnalisme. Il explique que la commune réitérera la convention de partenariat avec elle. Il dit que ce temps de crise a montré à quel point le village entier s'est fédéré. Il a été observé une très forte mobilisation de la réserve communale de sécurité civile, de la police municipale et des services techniques qui ont accompagné les pompiers avec 4 à 6 hommes sur le terrain de 11h à minuit tous les jours. M. CHAUVET annonce que 2 500 km ont été parcourus par nos véhicules pour sillonner le massif, pour traiter les souches, pour guider les pompiers, pour participer aux évacuations de la MFR et des habitations et pour passer des messages d'alerte.*

*M. CHAUVET rappelle que le 15 juillet à 3h du matin, il a été constaté qu'il n'y avait plus d'eau dans le village, car le réservoir de 500m<sup>3</sup> avec une réalimentation à 50m<sup>3</sup>/h ne pouvait plus faire face à la consommation de la population et des pompiers. Il a été organisé deux points de ravitaillement en eau avec distribution des bouteilles. La commune s'est mise en relation avec SAUR et le commandant des opérations de secours pour qu'il puisse limiter la consommation d'eau sur les poteaux incendie, chaque poteau représentant une consommation de 60m<sup>3</sup>/h, l'alimentation dans le château d'eau étant de 53m<sup>3</sup>/h. M. CHAUVET indique que ce problème de rupture d'eau sera intégré dans le plan de sauvegarde et qu'une réflexion sur la sécurisation du réseau d'eau sera menée. Il indique également que la commune travaille sur les ruptures électriques, car 2 lignes hautes tensions ont été coupées et que les quartiers qui n'ont pas d'autre eau que leur forage ont pu aussi être impactés du fait des ruptures électriques.*

*Le Commandant RABOUIN précise que cette problématique est récurrente lors de gros incendie. Il dit que ces importantes opérations sont aussi celles de l'interservices avec les réserves communales dont certaines viennent de loin, les services municipaux, sans oublier les sociétés d'eau, EDF, Enedis, la SNCF, qui sont toujours présentes dès que l'on arrive sur des réseaux, la Police, la police municipale, la gendarmerie, l'ONF qui participe à la lutte, la direction des routes.*

*M. CHAUVET explique qu'il a été identifié des zones de ruissellement dans le massif et sur le pourtour du village. Il dit que des zones plus vulnérables peuvent donner lieu à des coulées de boue, à des mouvements de terrain en centre-ville, à Vouu longue, aux Carrières, au Petit Castel... Il précise que la commune avait déjà entamé un plan pluriannuel de gestion des obligations légales de débroussaillage qui nécessitera dans un premier temps, une cartographie et une identification des risques, puis des réunions d'information, des courriers, des visites de diagnostic et de contrôle afin que les propriétaires puissent mettre en place ces OLD (Obligations légales de débroussaillage). Il rappelle que le feu s'arrête aux portes des maisons lorsque le terrain est bien débroussaillé.*

*La séance est rouverte à 19h13.*

## **2. Motion du Conseil Municipal consécutive aux incendies de juillet 2022 ayant affecté le territoire de la Commune de Barbentane**

---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 26-2020 en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Maire d'intenter « au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles, quel que soit le type de contentieux devant les juridictions administratives, civiles, pénales et de recours, pour le dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune ainsi que de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui a directement participé à l'organisation des secours et de la lutte contre l'incendie,

Considérant que le 14 juillet 2022, vers 16h00, plusieurs incendies se sont déclarés, entre Tarascon et Barbentane, sur le domaine public ferroviaire,

Considérant que ces incendies se sont propagés jusqu'à l'agglomération de Barbentane et ont occasionné de nombreux dégâts, affectant tout autant le domaine privé de la commune (notamment parcelles forestières) que le domaine public et, pour ce dernier, une part importante de la voirie (surface de la chaussée et ses accessoires endommagés, réseaux aériens et signalisation détruites, végétation des espaces détruites, ...),

Considérant que l'intensité de cet incendie a exposé une partie de la population de la commune à un risque léthal, notamment les résidents de l'EHPAD et de la résidence autonomie, ainsi que de très nombreuses habitations,

Considérant que la commune a organisé l'accueil et a supporté la charge des colonnes de secours ainsi que celui des occupants évacués des bâtiments directement menacés par les incendies,

Considérant que ces incendies ont gravement endommagé le patrimoine communal, emportant des conséquences budgétaires pesant sur la gestion de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **à l'unanimité** :

- **FORME LE VŒU** que Monsieur le Maire, agissant dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, porte plainte au nom et pour le compte de la Commune, en saisissant le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de TARASCON et, en tant que de besoin, le Doyen des Juges d'Instructions, afin de rechercher et d'identifier le ou les auteurs à l'origine du sinistre et d'engager toute démarche amiable, ou contentieuse et d'initier toutes procédures juridictionnelles devant toute juridiction nationale, tant judiciaire qu'administrative, tant en première instance qu'en appel et en cassation, que devant les juridictions européennes, afin d'obtenir entière et parfaite réparation de tous les préjudices subis par la commune du fait des incendies ayant ravagé son territoire.

### 3. Convention Mission de secours avec la Croix Rouge

---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité d'assurer un soutien aux populations lors de la réalisation de sinistres, et l'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile,

Considérant que, suite aux incendies du 14 juillet 2022, il est apparu que la convention de service missions de secours conclue avec la Croix rouge est arrivée à échéance,

Considérant que la Croix Rouge Française s'est vue délivrer par le ministère de l'intérieur l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux 4 types de missions définis par la loi :

- A - Opération de secours ;
- B - Mission de soutien aux populations sinistrées ;
- C - Encadrement des bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations ;
- D - Dispositifs préventifs de secours ;



Considérant que la Croix Rouge Française propose en complément de ces missions, les actions suivantes :

- Participer à la cellule de crise de l'opérateur ;
- Mettre en place une cellule d'accueil d'impliqués et participer aux missions de soutien psychologique ;
- Installer des centres d'hébergement d'urgence, nombre de places défini en fonction du niveau d'alerte ;
- Prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées dans un lieu de recueillement et d'hommage collectif ;
- Opérations nettoyage de maisons ;
- Encadrement des bénévoles spontanés ;
- Actions spécifiques, canicule, grand froid, aide à l'évacuation des maisons ;

Considérant que, afin de définir les modalités de collaboration entre la Croix Rouge et la Commune de Barbentane, il convient de signer une convention relative aux missions de soutien aux populations et d'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Croix rouge.

*Avant de clôturer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire, fait lecture d'un discours afin de graver dans le marbre les événements qui se sont produits et de dire un certain nombre de choses.*

*Chères Barbentanaïses, chers Barbentanais,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs,*

*Les journées des 14 et 18 juillet 2022 resteront à jamais gravées dans l'histoire de Barbentane tant les événements que nous avons vécus demeurent exceptionnels pour ne pas dire irréels. Notre chère Montagnette, celle où le mistral gambadait, a été défigurée. Durant ces journées noires et devant l'avancée inexorable du feu, nous avons dû fuir ou bien nous confiner. Le feu nous a fait peur.*

*Fort heureusement, et grâce à l'action extraordinaire des centaines de sapeurs-pompiers des services d'incendie et de secours, une barrière s'est dressée et le village a été sauvé. Jusqu'à ce matin, je pensais pouvoir dire que fort heureusement, nous n'avions pas eu à subir de préjudice humain. Malheureusement, nous avons appris le décès en service commandé de l'Adjudant-chef Martial Morin, un sapeur-pompier de Tain l'Hermitage. En son hommage, nous venons de respecter une minute de silence.*

*Au nom du conseil municipal et de l'ensemble des habitants du village, je tiens à adresser mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses compagnons d'armes. Je tiens également à exprimer ma plus profonde reconnaissance et toute mon admiration devant l'action coordonnée de ces centaines d'hommes et de femmes qui ont su vaincre l'incendie et renverser la menace. Barbentane leur en sera éternellement reconnaissant.*

*Je tiens également à associer à ces remerciements, les forces de police et de gendarmerie, les forestiers sapeurs, les membres de la réserve communale de sécurité civile, les services municipaux qui se sont également investis d'une manière exceptionnelle afin que les conséquences de ce sinistre soient les moins dures que possible.*

*Merci également à l'ensemble des communes qui ont fait preuve d'une solidarité incroyable en nous amenant vivres et provisions, aux commerçants, artisans, associations, bénévoles qui se sont déployés sans compter pour venir à notre aide.*

*Merci à toutes celles et tous ceux, citoyennes et citoyens, qui sont venus spontanément à notre rencontre pour aider et soulager celles et ceux qui étaient en première ligne.*

*L'élan de solidarité que nous avons connu a été à la mesure de la menace qui pesait sur le village. C'est tous ensemble que nous avons participé au sauvetage de Barbentane.*

*Je vous renouvelle une fois de plus mes infinis remerciements et tiens également à rendre hommage à l'ensemble des élus du conseil municipal qui ont répondu présents comme tous ensemble au service du village et de ses habitants.*

*Aujourd'hui, une semaine après cette terrible épreuve, les fumées des incendies viennent tout juste de se dissiper et laissent à deviner un paysage meurtri et apocalyptique. L'heure est à la réparation et à la reconstruction. La réparation tout d'abord et le dédommagement bien naturel du préjudice que la commune et ses habitants sont en droit d'attendre alors qu'ils n'y sont strictement pour rien puisque, selon toute hypothèse, un train est à l'origine de l'incendie.*

*Ce soir, le conseil municipal me demande de porter plainte contre X et que la commune se porte partie civile. C'est ce que je ferai dès demain.*

*Suite à une discussion que j'ai eue hier avec M. le Procureur de la république de Tarascon, une information judiciaire va être ouverte d'ici la fin de la semaine et un magistrat instructeur sera rapidement nommé. Cela est une très bonne chose et permettra à la commune d'avoir accès au dossier, de faire des demandes d'actes, d'auditions, d'expertises. La procédure sera longue mais sachez que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour défendre les intérêts de Barbentane.*

*S'agissant des habitants et des particuliers, je les invite également à porter plainte contre X et à se constituer partie civile s'ils ont subi un préjudice personnel et direct. Ceci s'adresse bien sûr aux personnes qui ont vu leur habitation détruite ou atteinte par le feu, mais également à celles qui sont propriétaires de parcelles de pins, chênes, ou oliviers incendiés dans la colline. Il va de soi que chacun est libre du choix de son avocat.*

*Afin de coordonner l'ensemble des aides aux victimes, nous réfléchissons également à travailler avec une association existante ou à créer, pour peu qu'elle soit agréée. Quoiqu'il en soit, la commune aidera et accompagnera toutes les victimes dans leurs démarches.*

*Nous avons demandé à l'ONF de nous transmettre la carte des superficies brûlées et nous serons en mesure de prévenir tous les propriétaires des parcelles impactées dès lors que le service d'information cartographique de Terre de Provence Agglomération, que nous remercions pour son aide, aura extrait toutes les données.*

*La reconstruction s'annonce également longue et colossale. Jugez-en par vous-même : le massif de la Montagnette compte environ 4 000 ha répartis entre 1 330 ha pour Barbentane, 1 115 ha pour Boulbon, 1 090 ha pour Tarascon et 465 ha pour Graveson. Des éléments qui sont en notre possession aujourd'hui, la superficie des surfaces brûlées par commune s'établit comme suit : Barbentane - 540 ha, Tarascon - 483 ha, Graveson - 425 ha et Boulbon - 84 ha. C'est donc Barbentane qui est la commune la plus impactée par les incendies de la Montagnette.*

*Dès à présent, nous sommes prêts à travailler, sous l'impulsion et la coordination du PIDAF et de son Président, M. Jean-Paul Buravand que je remercie énormément pour son implication, avec l'ONF, le SDIS, les forestiers-sapeurs et toutes les personnes qui le souhaiteront afin de reconstruire la Montagnette.*

*Je sais également compter sur l'expertise de l'ONF pour nous y aider. A ce sujet, M. Luc Venot, dans un article paru récemment dans le journal « La Provence » a parfaitement bien expliqué que le processus de*



*régénération de la Montagnette sera long et qu'il ne faut pas trop « bousculer » la nature mais en même temps prévenir pour le futur de nouvelles catastrophes.*

*La commune communiquera aux habitants les fiches du centre régional de la propriété forestière pour expliquer quoi faire et comment faire après un incendie. Elle organisera également une réunion publique avec les habitants sur la question de la reconstruction de la Montagnette et de la biodiversité dès la rentrée.*

*Enfin, il nous faudra des moyens financiers. A ce titre, je me permets de remercier très sincèrement, Madame Martine Vassal, Présidente du conseil départemental des bouches du Rhône et M. Renaud Muselier, Président de la région sud qui, dès les premières heures de la survenance de l'incendie, m'ont non seulement témoigné de leur sympathie mais également assuré que tous les moyens seront mis en œuvre pour nous aider.*

*Barbentane est une commune pauvre dénuée de zone d'activité économique importante. Elle est également durement marquée par le prélèvement de la loir SRU pour déficit de logements sociaux.*

*Je demande la solidarité de l'Etat et que la commune puisse bénéficier d'aides conséquentes dans le cadre des différents plans de relance.*

*Je sollicite également l'organisation d'un colloque sur Barbentane afin de réfléchir avec toutes les institutions publiques précédemment citées, des comités d'expert, l'Europe et des citoyens à comment prévenir le risque incendie dans nos forêts méditerranéennes*

**\*\*\***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Le Maire, Président de séance  
Jean-Christophe DAUDET

La secrétaire de séance  
Edith BIANCONE